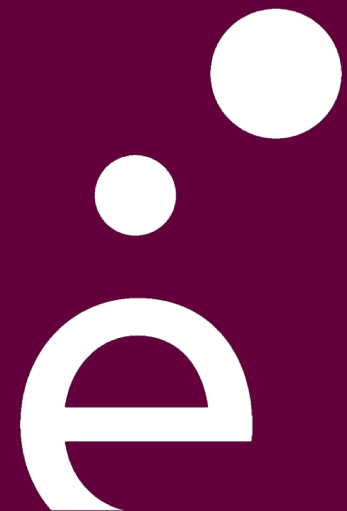


JOURNÉE EOBÉ - STIC - APRES THÈSE

Intégrer l'université



Marion Woytasik, MCF, membre du CNU 63
(thèse 2002-2005, ATER 2005-2006, MCF 2006)
marion.woytasik@u-psud.fr



Intégrer l'université



2 types de postes après une thèse :

- **Maître de Conférences (MCF)**

double mission : assurer le développement de la recherche fondamentale et appliquée et transmettre aux étudiants les connaissances qui en sont issues

- **Ingénieur de Recherche (IR)**

« participe à la mise en œuvre des activités de recherche, de formation, de gestion, de diffusion des connaissances et de valorisation de l'information scientifique et technique incombant aux établissements où il exerce »

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23194/ingenieur-de-recherche.html>

- *Ingénieur d'étude (IE)*

« contribue à l'élaboration, à la mise au point et au développement des techniques et méthodes mises en œuvre dans les établissements où il exerce »



carrière des professeurs des universités et des maîtres de conférences régis par le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

Aujourd'hui : 192heq TD + activité de recherche + activité adm
(spécificité la 1^{ère} année : formation à la pédagogie – décharge)

MCF = fonctionnaires titulaires nommés **dans un établissement** public d'enseignement supérieur et de recherche

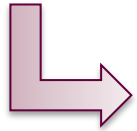


Après obtention du doctorat :

- **être qualifié** aux fonctions de maître de conférences par une **section** du Conseil national des universités **(C.N.U.)** 
- **PUIS** **candidater aux concours** de recrutement ouverts **par emploi** dans chaque établissement public d'enseignement supérieur et de recherche



Conseil national des universités (C.N.U.) <https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>



instance nationale (*today !!*)

se prononce sur les mesures individuelles relatives

- à la qualification,

- à la carrière des Pr & McF (promo., PEDR, CRCT, suivi de carrière)

divisé en sections (ie disciplines)

les 2 collèges (Pr et MCF) sont représentés à parts égales

Vos sections d'intérêt (**aller voir leur site web !!!** Info / **membres** / conseils...) :

63 - Génie électrique, électronique, photonique et systèmes

61 - Génie informatique, automatique et traitement du signal

28 - Milieux denses et matériaux

27 - Informatique

30 - Milieux dilués et optique

62 - Energétique, génie des procédés

1^{ère} étape : l'inscription sur la liste nationale de qualification



être qualifié aux fonctions de maître de conférences par une section du Conseil national des universités (C.N.U.)

principe général de l'évaluation = appréciation de la qualité globale de la candidature via un dossier préparé par le candidat

conditions / forme de la demande (= dossier) précisées par un arrêté (chaque année) **A LIRE !!!**

Évaluation faite par 2 rapporteurs

Décision prise en réunion plénière suite aux rapports des rapporteurs

Évaluation annuelle : il y a une **date butoir** de soutenance de thèse !!

1^{ère} étape : l'inscription sur la liste nationale de qualification



être qualifié aux fonctions de maître de conférences par une section du Conseil national des universités (C.N.U.)



pour vous : 2 étapes

1. Déclaration de candidature sur le portail GALAXIE / ANTARES :

- accès depuis le site du ministère enseignement sup. et recherche
- se créer un compte + déclaration de candidature

Attention au calendrier : courant septembre – octobre

demande d'inscription auprès de **plusieurs sections possibles**

→ réception mail à l'**@-mail renseignée !!!**

1^{ère} étape : l'inscription sur la liste nationale de qualification



être qualifié aux fonctions de maître de conférences par une section du Conseil national des universités (C.N.U.)

2. Dépôt du dossier de candidature

Aujourd'hui : le dossier de candidature comprend **notamment**

- une pièce justificatif du doctorat (diplôme/attestation + **rapport soutenance**)
 - un exposé / CV
- description des activités de recherche, d'enseignement, administratives, resp coll...
- des exemplaires des travaux, ouvrages ou articles limité à 3

Attention : modalités d'envoi viennent d'évoluer (en ligne)

Attention : soignez votre dossier !!!

1^{ère} étape : l'inscription sur la liste nationale de qualification



JORF n°0184 du 11 août 2018
texte n° 34

Arrêté du 11 juillet 2018 relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités

NOR: ESRH1817180A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/7/11/ESRH1817180A/jo/texte>

Article 4 En savoir plus sur cet article...

Dès l'ouverture des registres de candidature, les candidats accèdent à un espace personnel sécurisé de stockage de documents. Cet espace permet aux candidats de déposer les pièces constitutives de leur dossier de candidature. Ce dossier comporte obligatoirement les pièces suivantes :

1° Une pièce justificative permettant d'établir :

- a) Soit la possession de l'un des titres mentionnés au 1° de l'article 1er ou au 1° de l'article 2 ci-dessus ;
- b) Soit la possession de diplômes universitaires, qualifications et titres justifiant la demande de dispense prévue au 1° de l'article 1er ou au 1° de l'article 2 ci-dessus ;
- c) Soit que le candidat réunit les conditions mentionnées au 2° ou au 3° ou au 4° ou au 5° de l'article 1er ou de l'article 2 ci-dessus ;

2° Un curriculum vitae présentant les activités en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et d'autres responsabilités collectives. Ce document mentionnera, le cas échéant, le cursus, le parcours professionnel et la liste de publications du candidat ;

3° Un exemplaire des travaux, ouvrages et articles dans la limite de trois documents pour les candidats à la qualification aux fonctions de maître de conférences et de cinq documents pour les candidats à la qualification aux fonctions de professeur des universités ;

4° Lorsqu'un diplôme est exigé, une copie du rapport de soutenance du diplôme produit, comportant notamment la liste des membres du jury et la signature du président.

Les dossiers ne comportant pas les pièces obligatoires précitées ou comprenant des pièces obligatoires non conformes sont déclarés irrecevables par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Lorsque le dossier est déclaré irrecevable, les motifs de cette décision sont communiqués au candidat.

En complément des pièces obligatoires mentionnées au présent article, les sections peuvent demander aux candidats de leur fournir des pièces complémentaires. La section précise les modalités de transmission de ces pièces qui doivent être transmises avant une date déterminée en application de l'article 7 du présent arrêté. Lorsque la section a sollicité un envoi postal des pièces complémentaires, le cachet de la poste ou la preuve de dépôt doit permettre d'établir la date de dépôt.

1^{ère} étape : l'inscription sur la liste nationale de qualification



être qualifié aux fonctions de maître de conférences par une section du Conseil national des universités (C.N.U.)

2. Dépôt du dossier de candidature

Aujourd'hui : le dossier de candidature comprend **notamment**

- une pièce justificatif du doctorat (diplôme/attestation + **rapport soutenance**)
- un exposé / CV limité à 4 pages
- description des activités de recherche, d'enseignement, administratives, resp coll...
- des exemplaires des travaux, ouvrages ou articles limité à 3

Certaines sections :

- donnent des conseils / précisent modalités d'envoi
- **demandent des pièces complémentaires**

} sur leur site web

1^{ère} étape : l'inscription sur la liste nationale de qualification

Exemple pour la 63 section <https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/33/idNode/4243-4313>



Pièces complémentaires exigées par la section :



Copie des tous les rapports de pré-soutenance du doctorat (pour les cas des diplômés étrangers justifiez éventuellement l'absence de cette pièce)

Liste complète des publications, articles, ouvrages, brevets, conférences avec les références complètes, classés chronologiquement et par type (cette liste peut être placée en annexe)

Attestations des activités d'enseignement (en France et à l'étranger) signée d'un responsable de filière, de département, d'UFR etc.. : année, volume horaire, matière, nature (CM, TD, TP) ou **copies des contrats** ATER, moniteur, mission d'enseignement, vacataire, etc.

Uniquement pour les candidats ayant un diplôme étranger et qui demandent une équivalence : **Copie de la Thèse du doctorat**

Un dossier
incomplet ne sera
pas examiné par la
section !!!

Il y a aussi des pièces recommandées → mettez les (« bonus »)

Copie de la déclaration de candidature sous ANTARES

Copie de la check liste remplie et signé

Vous pouvez glisser des lettres de recommandation bien choisies, mais elles ne comptent pas vraiment
Si vous avez une publication acceptée, mais pas encore publiée, mettre une justification d'acceptation !!!

1^{ère} étape : l'inscription sur la liste nationale de qualification

Critères de sélection pour la 63 section



Appartenir à la section (bien le montrer le cas échéant)

Avoir une activité de publication en lien avec son âge/parcours

- en sortie de thèse :

- au moins **1 publication dans une revue + 2 conf internationales**

- les post doc doivent aussi donner lieu à des publications (on comprend qu'elles puissent arriver tardivement)

Avoir enseigné au moins 50h devant étudiants

Avoir une connaissance du système universitaire français

Une implication dans une tâche d'intérêt collective est bien vue

Depuis 2016 : ≈ 350 candidatures,

- ≈ 50% qualifiés,

- ≈ 25% non parvenus

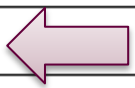
- ≈ 5% irrecevables & non examinés

1^{ère} étape : l'inscription sur la liste nationale de qualification



Exemple de calendrier – dernière campagne

CALENDRIER DE LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES DE QUALIFICATION 2019 AUX FONCTIONS DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES OU DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS

OPERATIONS	Pour les candidats hors sections de pharmacie	Pour les candidats des sections de pharmacie
Ouverture du serveur Antares et début du dépôt des pièces du dossier	Jeudi 6 septembre 2018, 10 h (heure de Paris)	
Clôture des inscriptions	Mercredi 24 octobre 2018, 16 h (heure de Paris) 	
Début de l'étude de la recevabilité des dossiers par la DGRH du ministère	Jeudi 25 octobre 2018	
Réunion des bureaux des sections pour la désignation des rapporteurs	Du mercredi 14 novembre 2018 au mardi 11 décembre 2018	A partir du 10 janvier 2019
date limite de dépôt des pièces dans l'application (y compris les pièces complémentaires)*	mardi 18 décembre 2018, 16 h (heure de Paris) 	
Fin de l'étude de la recevabilité des dossiers par la DGRH du ministère	Vendredi 18 janvier 2019	
Réunion plénière des sections pour l'étude des dossiers	Du lundi 28 janvier 2018 au mardi 19 février 2019	
Audition pour les candidats aux fonctions de Professeur des universités dans les sections de pharmacie		Du 11 au 19 février 2019
Réunions des bureaux des groupes pour l'examen des candidatures interdisciplinaires	Semaine du 25 février 2019	
Affichage des résultats	Fin février 2019	

2nde étape : concourir aux recrutements



PUIS candidater aux concours de recrutement ouverts **par emploi** dans chaque établissement public d'enseignement supérieur et de recherche.

Principe : le recrutement est fait par un comité de sélections : une 10^{zaine} de personnes : expertes et non expertes, interne et externe, collègue A et B....pas que des MCF & Pr

Concours est en 2 temps :

- sélection **sur dossier** des candidatures de qualité les plus en adéquation avec le profil du poste
- **auditions** des candidats retenus

Pour vous :

Préalablement :

- Surveiller les publications des emplois car les calendriers diffèrent d'une université à l'autre !!! Campagne principale (synchronisée) entre février et mars
- Si vous candidatez sur un poste : faites vous connaître et **utilisez votre réseau** :
 - Prendre contact avec les personnes indiquées sur la fiche du poste, les rencontrer
 - Consulter la liste de la commission de spécialiste
 - Demander à votre réseau s'ils connaissent des personnes...

2nde étape : concourir aux recrutements



1. Postuler via GALAXIE une fois avoir identifié et « **compris** » le poste

Dossier de candidature similaire au dossier de qualification.

Contenu cadré par un arrêté

- déclaration de candidature Galaxie
- copie d'une pièce d'identité
- CV « long » (présentation analytique des travaux, enseignements, listes publication, activités collectives...)
- copie du rapport de soutenance du doctorat + diplôme

il est bien vu voir obligatoire d'y ajouter à ce stade un **projet d'insertion en recherche et en enseignement**

2nde étape : concourir aux recrutements



2. En cas de sélection → audition

modalités de présentation précisées dans la convocation

Format type : Présentation 10 à 15 min,
 Questions 5 à 10 min



il faut un **projet d'insertion en recherche et en enseignement, établis en relation avec les personnes concernées**

Montrer en quoi vous répondez au profil du poste, ce que vous apporterez aux équipes que vous intégrerez

Bilan du parcours pour devenir MCF



« Après » obtention du doctorat :

- **être qualifié** aux fonctions de maître de conférences par une section du Conseil national des universités (C.N.U.)
 - surveiller le calendrier
 - s'inscrire sur Galaxie vers sept - oct
 - envoi du dossier vers la mi décembre

La qualification est valable 4 ans

- **PUIS candidater aux concours** de recrutement ouverts **par emploi** dans chaque établissement public d'enseignement supérieur et de recherche
 - surveiller la publication des postes
 - postuler via Galaxie



Renseignez-vous

Faites relire vos dossiers, répétez vos présentations

Vous avez un réseau : utilisez le !!!

Ce que vous faites peut laisser des traces : avertir qui de droit si vous abandonnez une candidature....

Pour vos dossiers :

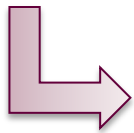
- si vous vous rendez compte que vous avez oublié une pièce au dossier : envoie là, on ne sait jamais, ça peut passer
- pensez aux rapporteurs : un dossier clair & bien structuré

Dans la carrière MCF



- Congés recherche (CRCT)
- PEDR
- Devenir Professeur des université (il faut HDR + qualif + concours de recrutement)

Conseil national des universités (C.N.U.)



instance nationale (*today !!*)

se prononce sur les mesures individuelles relatives

- à la qualification,
- à la carrière des Pr & McF (promo., PEDR, CRCT, suivi de carrière)

divisé en sections (ie disciplines)

les 2 collèges (Pr et MCF) sont représentés à parts égales



Site de l'enseignement sup et recherche

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

Site des CNU

<http://www.cpcnu.fr/web/portail/accueil>

Et pour les stats :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/personnels-enseignants-du-superieur-bilans-et-statistiques.html#plurirecrut>